



CELLULE COVID-19

PROTOCOLE REPRISE ESCRIME A PARTIR DU 19 MAI 2021

ESCRIME ARTISTIQUE – SABRE LASER

Préambule

Ce protocole est établi à partir des protocoles du Ministère de l'Éducation Nationale, de la Jeunesse et des Sports. Il s'agit d'une adaptation pour notre sport. Il a vocation à vous aider et vous orienter dans l'organisation de la reprise des entraînements dans les clubs. Il est volontairement non exhaustif afin de vous permettre de l'adapter à vos contraintes locales. Un protocole peut être rédigé localement pour votre club, en prenant pour référence les protocoles ministériels à jour.

Le gouvernement-entend par pratique sans contact : le respect d'une distanciation permanente entre chaque sportif d'un minimum de **deux mètres**.

Pour la pratique sportive des mineurs :

A partir du 19 mai 2021 : reprise autorisée en intérieur et en extérieur avec contact.

La pratique sportive devra s'effectuer dans le respect des horaires du couvre-feu.

La pratique dans le cadre scolaire est autorisée, avec le respect des protocoles de l'éducation nationale.

Pour la pratique sportive des majeurs :

- **A partir du 19 mai 2021 : reprise autorisée en extérieur sans contact.**

Dans l'espace public, la pratique auto-organisée comme encadrée par un club ou une association reste possible dans le respect du couvre-feu et dans la limite de 10 personnes.

Dans les équipements sportifs de plein air (ERP de type PA et assimilés), la pratique auto-organisée comme encadrée reste possible dans le respect du couvre-feu et des protocoles sanitaires (distanciation physique obligatoire de 2 mètres et gestes barrières). Le nombre de personnes étant limité à 1 personne pour 4m².

- **A partir du 09 juin 2021 : reprise autorisée en extérieur avec contact et en intérieur sans contact**

Dans l'espace public, la pratique auto-organisée comme encadrée par un club ou une association reste possible dans le respect du couvre-feu et dans la limite de 10 personnes.

- **A partir du 30 juin 2021 : reprise autorisée en extérieur et en intérieur avec contact**

La pratique en extérieur de l'escrime artistique et du sabre laser se réalisera sous la responsabilité de l'encadrant et du responsable du club ou de l'association, dans le respect des règles de sécurité (choix du lieu, distance entre les partenaires, position par rapport au public passant sur le site...).



CELLULE COVID-19

Aucune personne, quel que soit son titre (tireurs, cadres, accompagnateurs, et toute autre personne non énumérée dans cette liste), ne doit pénétrer sur les lieux d'entraînements, si elle :

- Présente des signes infectieux suspect d'atteinte COVID-19 dans un délai remontant à 7 jours. Les parents sont invités à prendre la température de leur enfant avant le départ pour l'entraînement. En cas de fièvre (38,0°C ou plus) ou en cas d'apparition de symptômes évoquant la Covid-19 chez le mineur ou un membre de son foyer, celui-ci ne doit pas prendre part à l'entraînement.
- A été en contact avec une personne testée positive, sans démontrer l'absence de contamination pour elle par un test PCR datant de maximum 72 heures.

Tous les participants ayant des signes pouvant évoquer une infection à SARS-COVID-19, dans les 48 heures suivants un entraînement, doivent immédiatement prévenir leur maître d'armes ou le responsable de la salle ou du stage, s'isoler et faire pratiquer un test de dépistage dans les plus brefs délais.

Accueil des pratiquants

Afin de limiter le nombre de participants, ne sont autorisées à rentrer sur les lieux d'entraînements que les personnes ayant une fonction précise (tireurs, cadres, entraîneurs, dirigeants, représentants officiels, organisateurs).

Il est conseillé de rédiger un protocole de reprise propre à l'association ou au club, à communiquer aux membres et aux parents, voire au responsable de l'établissement mettant à disposition la salle d'entraînement.

L'accueil devra être organisé pour qu'il n'y ait pas d'attroupement.

Un **répertoire de présence** au club devra être mis en place avec au minimum les données suivantes : nom, prénom, numéro de téléphone ainsi que date et heure d'arrivée sur les lieux de l'entraînement.

Un point de lavage des mains et/ou du **gel hydroalcoolique** devra être mis à disposition.

L'ensemble des accompagnants et des pratiquants doit se présenter à l'accueil avec un masque de protection sanitaire correctement porté.

L'entraînement

Jusqu'au 29 juin, les sports collectifs et les sports de contact sont interdits lors de l'échauffement et durant toute la séance.

L'escrime artistique et de spectacle est un sport de coopération.

L'escrime de sabre laser :

- de combat est un sport d'opposition,
- chorégraphié est un sport de coopération.

Ils sont donc autorisés à la pratique dans le respect des règles sanitaires.



CELLULE COVID-19

➤ La pratique :

- Les vestiaires peuvent être utilisés pour les mineurs avec mise en place d'un protocole sanitaire et d'un sens de circulation.
- Durant toute la durée de l'entraînement (échauffement, duels ou combats), le port du masque sanitaire :
 - pour l'escrime artistique, est obligatoire
 - pour le sabre laser chorégraphié, est obligatoire
 - pour le sabre laser de combat, est obligatoire lorsque le masque d'escrime n'est pas porté. Il est également recommandé de garder le masque chirurgical sous le masque d'escrime.
- Une distanciation physique de 2 mètres doit être respectée.
- Les duels ou combats ne se réalisent qu'avec un seul partenaire. Pas de duel ou combat collectif.
- Tout contact physique (corps à corps, coup de poing, coup de pied, gifle, saisie de l'arme ...) sont interdits.
- Interdiction de se serrer la main.

➤ Le matériel :

- La **tenue, les armes et les accessoires pour pratiquer** y compris le masque d'escrime et les gants doivent être personnels.
- La gourde, les serviettes, et toutes autres affaires doivent être personnelles et ne peuvent être prêtées.
- L'utilisation de **matériel pédagogique partagé** par un même groupe est possible lorsqu'une désinfection est assurée entre chaque groupe ou que les objets sont isolés 24 h avant réutilisation.
- Il est recommandé au club de disposer d'un thermomètre frontal, à utiliser en cas de nécessité

Utilisation, aération, entretien et désinfection des locaux

Le nettoyage des locaux et du matériel utilisé devra être effectué selon les recommandations sanitaires en vigueur.

La cellule Covid reste à votre disposition pour toute information complémentaire.